

N° 343/2023

**VILLE DE GRAND-CHARMONT**  
**(25200)**

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 11 juillet 2023

Le 11 juillet 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 05 juillet 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre d'excusés : 9

Nombre d'absent : 0

**VOTES**

Pour : 22

Contre : 4

Abstention : 1

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANÇON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, THIEBAULT Dominique, CHETTAT BENATTABOU Majda, CUGNEZ Jean-Pierre, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, COENART Séverine, NUNHOLD Jacinthe, BOUDJEKADA Ismaël, DRIANO Christian, TABECHE Yasmina, NICOLET Josette,

Étaient excusés :

Monsieur LOYSEAU David

Monsieur DALON Olivier

Monsieur CHARITÉ Pierre

Monsieur MENNECIER Serge

Monsieur GUILLEMET Jean-Louis

Madame LAKHDER Nadia

Madame SAUNIER Fanny

Monsieur VIEILLE Laurent

Monsieur OCHIER Jean-Christophe

pouvoir à Madame BESANÇON Colette

pouvoir à Monsieur BERTHON Gérard

pouvoir à Madame COENART Séverine

pouvoir à Monsieur CLÉMENT Alain

pouvoir à Madame CHETTAT BENATTABOU Majda

pouvoir à Madame DZIERZYNSKI Aurélie

pouvoir à Madame THIEBAULT Dominique

pouvoir à Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

pouvoir à Madame WACOGNE Marie-Andrée

Monsieur Pascal GAUTHIER est désigné secrétaire de séance

## OBJET

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
AVEC L'ASSOCIATION DE LA FERME DU FORT-LACHAUX**

La convocation du conseil a été faite le 05 juillet 2023

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 13 juillet 2023

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 13 juillet 2023

**DÉLIBÉRATION n° 343/2023**

**Objet :** Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association de la ferme du Fort-Lachaux

Le Rapporteur :

La ville de Grand-Charmont et la ferme d'animation « Jan Ross » du Fort-Lachaux sont liées par une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) en date du 20 juin 2020. Cette dernière est arrivée à son terme en décembre 2022.

Une CPOM est le document cadre signé entre deux parties pour définir les engagements réciproques afin de mettre en œuvre un projet partagé. En l'espèce, la ville de Grand-Charmont met à disposition des moyens matériels et financiers pour que la ferme d'animation « Jan Ross » du Fort-Lachaux puisse développer les orientations attendues par la collectivité, à savoir :

- Valoriser le patrimoine historique et social ;
- Eduquer à l'environnement ;
- Gérer écologiquement des espaces.

L'utilité sociale en direction des familles, des enfants et des habitants de Grand-Charmont justifie la mise en place d'un partenariat avec la structure.

Le projet associatif de la ferme du Fort-Lachaux vise :

- Le développement d'actions de sensibilisation et d'éducation au cheptel fermier ;
- La gestion écologique des espaces verts et naturels ainsi que l'environnement paysager ;
- La valorisation et la promotion en circuit-court des productions dérivées.

Ainsi, pour garantir une cohérence dans la structuration du site, la ville de Grand-Charmont a convenu de mettre à disposition de l'association un certain nombre de moyens.

La commission vie associative élargie a reçu le mercredi 17 mai 2023 des représentants de l'association pour approfondir le bilan partagé.

Ce bilan a porté d'une part sur la réalisation du projet de développement de l'association et d'autre part sur l'évaluation des moyens mis à disposition pour soutenir la mise en œuvre du projet.

La période COVID a directement impacté la dynamique associative avec l'implication renforcée des bénévoles pour s'occuper du cheptel. Le site du Fort-Lachaux a pu bénéficier d'un effet d'aubaine lors de la période de confinement pour les habitants de Grand-Charmont qui ont pu s'oxygéner dans ce coin de verdure.

La dynamique associative a été mouvante pendant la période de la CPOM. La présidente a assuré ses fonctions dans une période de relance. Elle a effectué un travail important dans la levée des fonds via les dispositifs de relance de l'Etat tel que « quartiers d'été » ou « vacances apprenantes » pour maintenir l'activité pendant la période post COVID. Pour autant, mener de front l'animation du territoire et la gestion des animaux a été une source d'épuisement pour le collectif de bénévoles. La charge de travail s'est alourdie suite à une période de congés maladie de la salariée qui s'est conclue par une rupture conventionnelle. Malgré les contraintes, les bénévoles ont maintenu les actions d'animation telles que la fête de la ferme, la chasse aux œufs...

L'année 2023 marque un tournant avec une nouvelle présidence et un nouveau mode participatif de gouvernance avec la mise en place de groupes de travail thématiques (animation, gestion du cheptel, travaux...). Une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens a été élaborée conjointement pour définir les attentes réciproques des deux parties ainsi que les moyens mis à disposition, pour une nouvelle période de 4 ans (2023-2026):

Les axes de développement sont les suivants :

**DÉLIBÉRATION n° 343/2023 (SUITE)**

**Objet :** Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association de la ferme du Fort-Lachaux

Les axes de développement sont les suivants :

n°	Thématiques	Objectifs	Méthodes
1	Projet participatif	Participation des habitants	Implication dans la vie associative, participation aux différents évènements, donner de son temps, intégrer le collectif de bénévoles...
		Emancipation des adhérents et du publics	
		Accompagnement des bénévoles	
2	Animation du territoire	Participer à l'attractivité du territoire	Développer un programme d'animation, développer des projets, des partenariats, accueillir des groupes, des familles, proposer des horaires d'accueil adaptés...
		Proposer des manifestations à tous les publics	
		Participer aux manifestations de la ville	
		Mettre en valeur le site	
3	Cohésion sociale et vivre ensemble	Favoriser l'accueil des familles et des habitants en situation de fragilité sociale	Par la médiation animale, par la sensibilisation à la gestion d'un cheptel animalier, en développant des partenariats avec les institutions, en développant des projets
		Favoriser la mixité sociale	
		Faire vivre des expériences parents enfants	
4	Contribuer à l'aménagement et à l'entretien des espaces publics	Développer une utilisation raisonnée des espaces verts de la commune, être force de proposition	Développer l'éco pastoralisme, gestion et entretien des locaux, aménagement de l'espace du fort Lachaux,,,

MM. MUNNIER, LOYSEAU, étant membres de l'association concernée ne prennent pas part au vote.

À la majorité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la nouvelle convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Ville de Grand-Charmont et l'association de la ferme d'animation « Jan Ross » du Fort-Lachaux pour la période 2023-2026 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière et tout acte ou document s'y rapportant.

Le Maire,  
Jean-Paul MUNNIER



Certifié exécutoire,  
Compte tenu de la transmission à  
la Sous-Préfecture le 13.07.2023  
et de la publication le 13.07.2023

Le secrétaire de séance  
Pascal GAUTHIER